



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **24**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **23/05/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 29 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION DE
 LOCAUX DE THUIR : ACCUEIL JEUNESSE SECTION
 PREADO

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -
 TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) -
 LEHOUSSINE (Camélas) — PUJOL (Fourques) - TOURNE
 (Llauro) - MAURAN (Montauriol) — VILA (Oms) -
 BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) – NOURY
 (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, LAVAIL,
 LEMORT, VOISIN, MON, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE
 (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD (Trouillas) -
 PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à G.CHINAUD
 J.CHEREZ (Castelnou) à M.LESNE
 N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL
 N.GONZALEZ (Thuir) à R.OLIVE
 D.RUIZ (Thuir) à J.M.LAVAIL
 A.BOURRAT (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
 S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absent:

JC.BERNADAC (Thuir)
 L.FERRER (Thuir)
 P.MAURY (Thuir)
 B.COUSSOLLE (Trouillas)

Madame Brigitte BATALLER-SICRE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA VILLE DE THUIR :

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment ses compétences optionnelles en matière d'enfance et jeunesse sur le territoire

Vu le recueil de l'intérêt communautaire approuvé par délibération n°72/2016 définissant les champs d'application des compétences de la Communauté de Communes des Aspres

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée les missions des accueils de loisirs sans hébergement auprès des jeunes de 12 à 17 ans du territoire intercommunal.

Il **EXPLIQUE** qu'afin de répondre au mieux à la demande des jeunes de 11 à 12 ans ne souhaitant plus être inscrits sur les accueils primaires, les accueils de loisirs du service jeunesse projettent d'ouvrir, une section préado sur la saison estivale 2018, destinée aux jeunes de cette tranche d'âge, ceci afin de favoriser leur intégration au service jeunesse.

Pour ce faire, il **PROPOSE** que le Conseil l'autorise à conventionner avec la ville de THUIR pour la mise à disposition gratuite des locaux de la Halle des Sports, dans les conditions fixées par convention ci annexée, et limitée à la saison estivale 2018.

Le Conseil Communautaire

Ouï l'exposé de son Président,

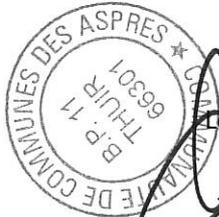
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le principe de l'ouverture sur le secteur ainsi défini, de la section préado pour favoriser l'intégration des jeunes de 11 à 12ans au service jeunesse,

APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux à venir avec la commune de THUIR fixant les droits et obligations des parties,

AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer le document définitif à intervenir, et transmettre toute pièce nécessaires aux services de la CAF des PO et de la DDCS.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


 Le Président,
Béné OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180529-74-18LocxPIJThu-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2018